

TACTIS



Etude de potentiel et des conditions de développement des tiers-lieux dans le Sud 54

Comité de pilotage

Décembre 2020



SOMMAIRE

1

Introduction et rappel du calendrier de la mission

2

Restitution étape 1 : Présentation de la dynamique tiers-lieux sur le territoire

3

Restitution de l'étape 2 : Analyse de la demande et des besoins en matière de tiers-lieux sur le territoire du Sud 54

4

Méthodologie pour les prochaines étapes

1

Introduction



Présentation de l'équipe projet



Manuel de Lara
Directeur de mission

- Pilotage du projet
- Interface client
- Apport d'expertise innovation et stratégies de développement économique



Marin Sauzade
Chef de projet



- Gestion de la production
- Apport d'expertise montages économiques et stratégies territoriales d'innovation



Antoine PAUS
Consultant

Aide à la production des livrables



Nathalie Chapon
Consultante

Aide à la production des livrables



Antoine Salvan
Consultant juriste

Apport d'expertise juridique : structuration et montage de tiers-lieux

Pourquoi une étude sur le potentiel et les conditions de développement des tiers-lieux ?

Le dynamisme des initiatives sur le territoire comme point de départ du besoin

La décision de lancer une étude s'est faite à la suite d'un premier travail collaboratif à l'échelle de la Multipole :

- Une quinzaine de projets avait été identifiés, sans réelle cohérence ou liens entre eux à l'échelle du sud Meurthe-et-Moselle
- Une dynamique intéressante pour adresser les défis de territoire que sont le rééquilibrage des flux de mobilité ou de l'attractivité économique

La Multipole, espace de coopération avec la volonté d'identifier plus clairement les besoins des acteurs du territoire

Une étude qui s'inscrit pleinement dans la raison d'être du Syndicat Mixte Nancy Sud Lorraine :

- Le Syndicat est un espace de coopération et de dialogue concernant l'aménagement du territoire, le développement économique ou encore la mobilité, autant de sujets que le développement des tiers-lieux peut adresser
- Le Syndicat joue son rôle d'acteur transversal et porteur de projets pour le développement durable du Sud Meurthe-et-Moselle

Une étude dont l'objectif est d'aboutir à une stratégie et à des moyens communs pour le développement des tiers-lieux

- Une méthode en deux temps : d'abord l'étude des dynamiques territoriales et de la demande sur le territoire, puis la construction d'une stratégie autour du développement des tiers-lieux avec les EPCI.
- Le présent COPIL a pour objectif de clôturer ce premier temps d'étude du territoire et de valider les prochaines étapes pour élaborer une stratégie commune de développement des tiers-lieux.

The image shows a stack of documents and maps related to the TACTIS study. The top document is a report titled 'TACTIS - Tiers-lieux de service au public existants et en projet sur le territoire'. Below it is another report titled 'Plan d'actions TACTIS'. The bottom document is the main report, 'TACTIS - ETUDE DU POTENTIEL ET CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT DES TIERS-LIEUX A L'ECHELLE DU SUD MEURTHE-ET-MOSELLE', dated 7 June 2020. To the right of the reports are several maps showing the territory and various data points.

Livrables étape 1 : analyse des projets et des dynamiques territoriales

The image shows screenshots of the TACTIS software interface. The top screenshot displays 'Analyse de la demande - CC Terres Touloises' and 'Densité de la population sur le territoire'. The middle screenshot shows 'Cartographies des mobilités à l'échelle du pays' and 'Un positionnement de la collectivité qui peut se décliner en 3 scénarios'. The bottom screenshot shows 'Introduction' and 'Objectifs de l'étude'. The interface includes various maps, charts, and text boxes.

Livrables étape 2 : analyse de la demande pour chaque EPCI

Où en sommes-nous ?



Etape 1 : Etat des lieux des dynamiques et projets

MÉTHODE

- Réalisation d'un benchmark des projets de tiers lieux existants
- Organisation d'entretiens avec les acteurs clés
- Mobilisation de l'intelligence collective lors d'ateliers de restitution

LIVRABLES

- Etude approfondie des dynamiques territoriales
- Identification des facteurs clés de succès et de portage des projets de tiers lieux
- Proposition d'une typologie territoriale des projets de tiers lieux

Etape 2 : Analyse de la demande et des besoins

MÉTHODE

- Recueil et analyse de données pour qualifier la demande dans les intercommunalités
- Analyse cartographiques
- Analyse du potentiel de télétravail sur le territoire

LIVRABLES

- Analyse de la demande potentielle et des besoins :
- Résultats et analyse du questionnaire
 - Deck cartographique par EPCI

Etape 3 : Qualification du potentiel de développement

MÉTHODE

- Associer les besoins et offres de tiers lieux à la demande potentielle
- Construction de scénarios de développement
- Identification des possibilités de mutualisation

LIVRABLES

- Cartographie synthétique de l'état des lieux et des opportunités de développement
- Grilles d'analyse et études d'impacts des projets
- Rapport de préconisation aux intercommunalités

Etape 4 : Schéma de développement territorial

MÉTHODE

- Réunion de travail avec la Mission Numérique de la Région
- Identification des dispositifs financiers de soutien
- Animation du partage des enseignements auprès des acteurs

LIVRABLES

- Identification des dispositifs financiers à mobiliser
- Schéma de développement des tiers lieux et d'organisation de la gouvernance
- Journée "Forum tiers lieux 54"
- Restitution finale de l'étude

2

Présentation
de la
dynamique sur
le territoire



Qu'est ce qu'un tiers-lieu ?



UN LIEU

Une définition large des tiers-lieux consiste à dire que ce sont des espaces physiques pour faire ensemble.

Ainsi, un tiers-lieu peut se définir comme un espace ouvert où des individus peuvent se réunir pour travailler, s'approprier des savoirs et/ou des compétences, pour se rencontrer ou simplement échanger de façon informelle.



UNE COMMUNAUTÉ

La notion de tiers-lieux regroupe des espaces ne relevant ni du travail, ni du domicile, mais permettant à une communauté de se regrouper.

C'est cet aspect communautaire qui permet aux tiers-lieux d'avoir cet impact significatif sur leurs territoires : redynamisation de la vie locale, création de nouveaux projets, formation et entraide, innovation...



UN ANIMATEUR

Les tiers-lieux sont aujourd'hui devenus des plateformes de services pour faire ensemble, ce qui suppose un animateur qui organise la communauté.

L'animateur peut être le gestionnaire du tiers-lieu ou désigné par la communauté. Dans tous les cas, un tiers-lieu ne peut être pérenne sans une fonction d'animation, permettant de créer et de maintenir la dynamique communautaire. A mesure que le tiers-lieu accueille de plus en plus d'adhérents, les besoins en animation augmentent.



DES RESSOURCES PARTAGÉES

Un tiers-lieu cultive le "faire ensemble", en hybridant ressources et savoir-faire dans une optique d'innovation, qu'elle soit sociale, technique ou culturelle.

Les tiers-lieux apparaissent clairement comme des points de convergence qui préfigurent les nouvelles manières de travailler, explorent les voies de la créativité et de l'innovation, épousent les besoins de leur territoire et irriguent les entreprises.

Un travail de recensement des initiatives de tiers-lieux sur le territoire mené en 4 mois

Le travail de recensement mené a permis d'identifier un grand nombre d'initiatives

- Un recensement quantitatif, permettant de faire remonter l'ensemble des projets liés à la mouvance tiers-lieux.
- Un recensement qualitatif, permettant à la fois d'affiner la remontée d'informations sur les projets locaux et de comprendre les relations qu'entretient chaque EPCI avec les porteurs de projets sur son territoire.

Le résultat : une base de données référençant les initiatives et leurs caractéristiques et une meilleure compréhension de la dynamique territoriale

- La base de données a pour vocation de devenir un actif stratégique des acteurs du territoire, qui devra continuer à être alimenté.
- L'analyse de la base de données, notamment à la lumière des entretiens qualitatifs, a permis de construire le livrable d'étape 1 sur les dynamiques territoriales.

RECENSEMENT QUANTITATIF

ACTIONS RÉALISÉES

- Recherches sur Internet
- Veille sur les réseaux sociaux
- Analyse des annuaires nationaux et locaux concernant les initiatives tiers-lieux
- Mobilisation du benchmark interne du cabinet Tactis

LIVRABLES

- Document de recensement des initiatives locales (.xls)
- 54 initiatives tiers-lieux, 20 initiatives structurantes connexes
- 10 cartes analysant le positionnement des lieux et leur zone d'influence

RECENSEMENT QUALITATIF

ACTIONS RÉALISÉES

- Entretiens avec les 13 EPCI
- 13 entretiens avec des porteurs de projets de tiers-lieux ou structurants
- Animation d'une réunion avec les acteurs structurants du Pays Terres de Lorraine

LIVRABLES

- Compte-rendus des entretiens (25)
- Support d'animation de réunion
- 5 fiches focus sur des initiatives majeures sur le territoire

Les tiers-lieux recensés sur le territoire sont protéiformes et peuvent se regrouper en 5 grandes typologies

Tiers-lieu d'activité

Ils encouragent au travers d'espaces de travail partagés, l'échange, la collaboration, l'élaboration de projets communs, ou encore la mutualisation de ressources (locaux, outils, compétences, réseaux, ...).

Ils peuvent également porter des valeurs d'innovation qu'on retrouvera dans certains tiers-lieux (Créative House, Startup Studio,...) qui peuvent accompagner de bout en bout la viabilisation d'une entreprise innovante et la mise en marché de ses solutions et produits par une entrée au capital dès son entrée dans le programme d'accélération.

Tiers-lieu d'innovation

Ils cherchent à stimuler les processus d'innovation en faisant interagir une diversité d'acteurs (chercheurs, acteurs économiques et usagers), en s'appuyant sur le partage, l'expérimentation et le prototypage.

Ouverts à tous, particuliers comme professionnels, ils mettent à disposition toutes sortes d'outils et s'adressent notamment à ceux qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement, etc.

Tiers-lieu social

Ils reposent sur un objectif social affirmé, autour d'enjeux sociétaux, de participation citoyenne, d'entrepreneuriat social ou encore de transitions démocratiques. Ces tiers-lieux sont fortement structurés autour des acteurs de l'économie collaborative, de l'économie numérique et de l'ESS (Économie sociale et solidaire).

Ouverts à tous publics, ils permettent également d'une part d'apporter des services, de favoriser les relations humaines de proximité, la rencontre intergénérationnelle et à soutenir localement les porteurs de projets associatifs.

Tiers-lieu de service au public

Ils assurent un service de proximité et un accompagnement personnalisé, facilitent les démarches administratives (via des connexions Internet en libre accès, des outils de communication interactifs, de la visioconférence), et améliorent la qualité du service public.

Sans forme juridique imposée, ces lieux peuvent être portés par une collectivité, un EPCI, un opérateur de service au public ou une association. Ils visent également à régénérer des territoires en déprise, à rendre plus attractifs les territoires ruraux et à désenclaver les plus isolés.

Tiers-lieu culturel

Ces espaces centrés autour d'évènements artistiques visent à créer et animer la vie culturelle du territoire.

Ils sont un lien entre les acteurs (publics, associatifs) de la culture d'un territoire et les friches culturelles. Ils peuvent constituer un important vecteur de redynamisation des territoires du fait de leur force d'attraction : expositions, soirées, concerts, etc.

Les initiatives du territoire regroupent une grande diversité de positionnement

Les tiers-lieux sont des initiatives par définition évolutives

- Un tiers-lieu est en évolution constante, créant des services et portant des projets au gré des volontés qui composent sa communauté.
- Ainsi, s'il est nécessaire de développer des familles et une typologie pour comprendre la dynamique sur le territoire, la plupart des lieux recensés proposent des services allant au-delà de leur typologie "principale" servant à les identifier.

La nécessité de classer les tiers-lieux du territoire selon un référentiel commun

Il est néanmoins nécessaire d'essayer de classer les initiatives en fonction de leur "raison d'être" et des services qu'elles proposent.

- Cela permet de comprendre l'état des lieux des dynamiques territoriales et les besoins aujourd'hui couverts par les tiers-lieux.
- Le référentiel utilisé reprend les conclusions du rapport Mission Coworking de septembre 2018 en classant les tiers-lieux en fonction de leur public cible et des services proposés
- A ce stade, il a été recensé 54 projets, dont 37 en activité, 9 en réalisation et 8 en réflexion. Ce nombre important témoigne d'une forte dynamique locale. La grande majorité des projets en activités sont des tiers-lieux d'activité qui cible les entreprises et les travailleurs nomades.

De nombreuses initiatives connexes mais structurantes

- Du côté des entreprises, le territoire compte de nombreuses pépinières (hors de Nancy) et d'espaces de coworking (principalement à Nancy). Ces initiatives sont particulièrement structurantes car proche de la mouvance tiers-lieu.
- Vers les citoyens, il existe un nombre significatif d'antennes associatives et de médiathèques pouvant également être en soutien du développement de tiers-lieux sociaux ou culturels.

Tiers-lieux

Tiers-lieu
d'activité

16 lieux recensés

Tiers-lieu
d'innovation

3 lieux recensés

Tiers-lieu
social

4 lieux recensés

Tiers-lieu
culturel

2 lieux recensés

Tiers-lieu de
services au
public

12 lieux recensés

Initiatives connexes et structurantes

Pépinière
d'entreprise

10 lieux recensés

Coworking

4 lieux recensés

Associations

9 lieux recensés

Médiathèque

2 lieux recensés

Entreprise à
but d'Emploi

1 lieu recensé

Un territoire à double vitesse et des acteurs qui expriment un besoin de visibilité et de mise en réseau

Deux dynamiques se dessinent sur le territoire :

- D'une part, les tiers-lieux sur la Métropole du Grand Nancy, qui concentrent une grande diversité d'offres. Ils parviennent à trouver l'animation et l'attractivité nécessaires pour rester compétitifs et économiquement viables.
- D'autre part, de nombreux tiers-lieux ou projets de tiers-lieux répartis sur l'ensemble du territoire et participant à l'animation locale du territoire, mais qui souffrent souvent d'un déficit d'attractivité ne leur permettant pas d'atteindre un seuil de compétitivité nécessaire à leur pérennité économique.

Un besoin de mise en réseau à l'échelle du Sud 54 qui émerge de cette première étape diagnostic :

- Une mise en réseau à l'échelle du Sud 54 et une mutualisation des ressources entre les tiers-lieux permettrait de structurer la dynamique actuelle :
 - Les tiers-lieux en recherche d'une pérennité économique auraient accès à des ressources partagées et participeraient à l'animation d'un réseau solidaire à l'échelle du Sud 54
 - L'ensemble du réseau gagnerait en visibilité auprès des habitants et en professionnalisation, via le partage de bonnes pratiques ou des mécanismes de co-formation
- L'ensemble des administrés bénéficierait d'une meilleure visibilité sur les tiers-lieux et leurs offres sur le territoire

3

Restitution de l'étude de la demande



Questionnaire d'évaluation de la demande et du besoin

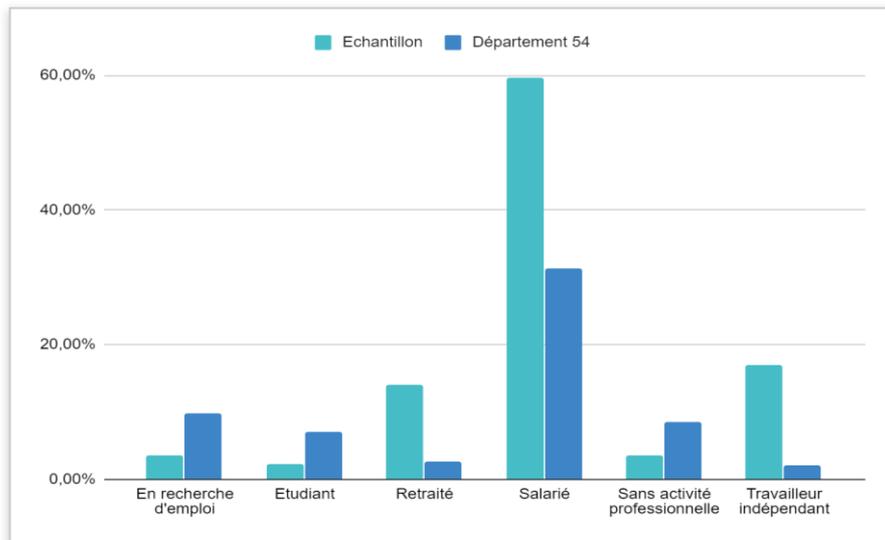
Un questionnaire diffusé sur le territoire pour identifier des attentes spécifiques en matière de tiers-lieux

Les attentes de l'étude de la demande

- Réaliser une évaluation de la demande, des besoins et de la capacité à assurer un remplissage des tiers lieux sur le territoire des intercommunalités du Sud 54, pour quantifier la taille du marché potentiel et proposer une stratégie de développement des tiers-lieux adaptée aux besoins des territoires
- Identifier le potentiel de télétravailleurs sur l'ensemble du territoire, le télétravail étant vu comme un vecteur de fixation de l'activité et un facteur de réduction des flux pendulaires, notamment vers la Métropole de Nancy.

La méthode du questionnaire

- Création du questionnaire en ligne via l'outil Eval&Go
- Diffusion avec l'appui des partenaires du projet (EPCI, Agences de Développement, chargés de mission...)
- Analyse des résultats sur l'ensemble du Sud 54 pour obtenir une vue globale des attentes, puis par Pays pour différencier la demande selon les territoires.
- Quatre profils différenciés parmi les répondants :
 - **Particulier hors du cadre professionnel** : fréquentera un tiers-lieu sur son temps libre pour ses activités de loisirs, culturelles ou sociales
 - **Particulier en tant que professionnels** : peut s'intéresser à un espace de travail partagé (bureau en coworking, atelier partagé, fablab...)
 - **Représentant d'entreprise** : peut chercher un espace de travail pour ses salariés, un lieu de prototypage, de rencontre inter-entreprises...
 - **Représentant de la sphère publique** : peut trouver dans un tiers-lieu un élément de réponses à certaines problématiques de son territoire, et connaît également les besoins et opportunités qui s'y présentent



REPRESENTATIVITE DE L'ECHANTILLON (458 répondants)

L'échantillon est représentatif des territoires en dehors des principales polarités du SCoT (Métropole du Grand Nancy, agglomération-relais et pôles d'équilibres) :

- les deux tiers des répondants résident en bourg-centre, bourg de proximité ou commune rurale, en partie lié à un relai du questionnaire plus intense sur les territoires ruraux (EPCI du Pays du Saintois et EPCI Seille et Grand Couronné)



Parmi les particuliers, l'échantillon est caractérisé par :

- Une surreprésentation des femmes ($\frac{2}{3}$ des particuliers)
- Une surreprésentation des retraités et des travailleurs indépendants, potentiellement lié à l'intérêt de ces populations pour la fréquentation de tiers-lieu (création de lien social, et opportunité de trouver un lieu pour son activité professionnelle et entretenir son réseau)

Parmi les entreprises, l'échantillon est caractérisé par :

- Des entreprises de petite taille, principalement dans des activités peu propices au télétravail (commerce, BTP, agriculture...)

Analyse de la demande potentielle concernant le télétravail : pas de liens directs entre télétravail et développement des tiers-lieux

Le potentiel de télétravail : point de départ de l'analyse d'opportunité concernant le développement des tiers-lieux sur le territoire

Une des priorités de l'étude est l'analyse du potentiel de télétravail sur les territoires de la Multipole. Cela s'explique par **une volonté de favoriser le télétravail par le développement des tiers-lieux**. Le télétravail étant vu comme un vecteur de fixation de l'activité et un facteur de réduction des flux pendulaires, notamment vers la Métropole du Grand Nancy.

L'analyse du questionnaire révèle un faible potentiel du tiers-lieu comme outil de développement du télétravail sur le territoire

D'une part, **la pratique du télétravail est à décorrélérer du développement des espaces de coworking** :

- Au niveau national, seuls 12% des usagers de tiers-lieux sont des télétravailleurs
- Le questionnaire révèle que les usagers potentiels du bureau partagé sont principalement les travailleurs indépendants puis les particuliers pour l'utiliser ponctuellement pour réaliser leurs démarches administratives

D'autre part, même si la pratique du télétravail se développe, cela ne concerne que certaines activités. Hors, le questionnaire révèle que **la majorité des entreprises intéressées par le développement des tiers-lieux n'ont pas une activité compatible avec le télétravail** (entreprises du secteur agricole, du BTP, commerçants...)

Les usagers potentiels des tiers-lieux dans le Sud 54 privilégient les lieux de rencontres et d'échanges

Sur l'ensemble des répondants, peu d'usagers potentiels de tiers-lieux privilégient le bureau partagé pour le télétravail :

- **Les particuliers favorisent les tiers-lieux culturels et tiers-lieux de rencontres.**
- **Les professionnels** (travailleurs indépendant, salariés, représentants d'entreprises) sont nombreux à souhaiter **un espace de travail partagé avant tout pour les opportunités de rencontres et de mise en réseau** entre entreprises qu'ils constituent

Les grandes attentes concernant les

Tiers-lieux

CADRE PERSONNEL

- 1- Une offre culturelle
- 2- Des activités et des lieux de rencontre
- 3- Un atelier partagé pour faire ensemble

CADRE PROFESSIONNEL

- 1- Un bureau partagé
- 2- Des activités de conseil et de formation

EMPLOYEURS

- 1- Espace et activités de rencontres inter-entreprises
- 2- Atelier de prototypage et mutualisation d'outils/ressources

A RETENIR



- La pratique du télétravail n'est pas directement corrélée à la dynamique tiers-lieux.
- Au-delà du télétravail, la pratique du bureau partagé (coworking) comme principale activité d'un tiers-lieu est fortement remise en cause par un modèle économique qui se révèle fragile à long-terme et par le contexte de la crise sanitaire à court-terme.

Les attendus et les principales tendances parmi les réponses au questionnaire

Acculturation à la notion de tiers-lieu

Quelle part globale de la population connaît les tiers-lieux ? **ACCULTURATION**

FAIBLE

Sur l'ensemble, un tiers des répondants connaissent la notion de tiers-lieu.

Quels sont les répondants qui connaissent le mieux les tiers-lieux ? **QUI ?**

PROFESSIONNELS

Principalement les professionnels (travailleurs indépendants et entreprises) et la sphère publique connaissent les tiers-lieux.

Quels sont les tiers-lieux connus ou fréquentés ? **LIEUX CONNUS**

HORS SUD 54

Pour moitié des lieux en dehors du Sud 54 (Bliida à Metz, certains tiers-lieux en Ile-de-France, à Strasbourg, etc.)

Type de lieu souhaité

Quels type de tiers-lieux est principalement souhaité sur le territoire ? **TYPE DE TIERS-LIEU**

SOCIAL

Les répondants privilégient le lieu de rencontre et l'espace culturel, des espaces créateurs de lien social avant tout.

Quels sont les services attendus ? **SERVICES**

MULTIPLES

Un espace de restauration, de développement du réseau, des animations culturelles, un atelier partagé, un service postal ou encore un service d'aide aux démarches administratives...

Marché potentiel

Quelle appétence à payer l'accès à un tiers-lieu ? **BUDGET**

MOYEN

En moyenne, les usagers potentiels sont disposés à payer 25 € par mois pour l'accès à un tiers-lieu

Quelle fréquence d'utilisation du lieu ? **FRÉQUENCE**

MENSUELLE

Les usagers potentiels souhaitent en moyenne fréquenter un tiers-lieu une à deux fois par mois

« Qu'attendez-vous d'un tiers-lieu dans le Sud 54 ? »

Les particuliers dans le cadre privé privilégient le lieu culturel et social

- Les particuliers privilégient les lieux culturels, puis les lieux de rencontres et d'échanges, témoignant d'un besoin de création de lien social et d'expériences locales
- L'échantillon des particuliers est caractérisé par une représentation importante des bourgs et communes rurales ainsi que des retraités, pouvant justifier l'importance du besoin ressenti pour la création de lien social et pour la dynamisation de l'activité locale.
- Le budget envisagé et le mode de fréquentation correspondent aux activités ponctuelles de loisirs, et sont cohérents avec les tarifs communément observés*.

(*source : La Coopérative des Tiers-lieux "Comment monter son tiers-lieu ?")



A RETENIR : UN BESOIN DE COHÉSION SOCIALE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

- 30% des répondants privilégient le lieu culturel et 28% le lieu de rencontre
- 60% des répondants souhaitent fréquenter le lieu 1 à 2 fois par mois
- 20 € de budget mensuel à allouer à un tiers-lieu

Les particuliers dans la sphère professionnelle favorisent le bureau partagé

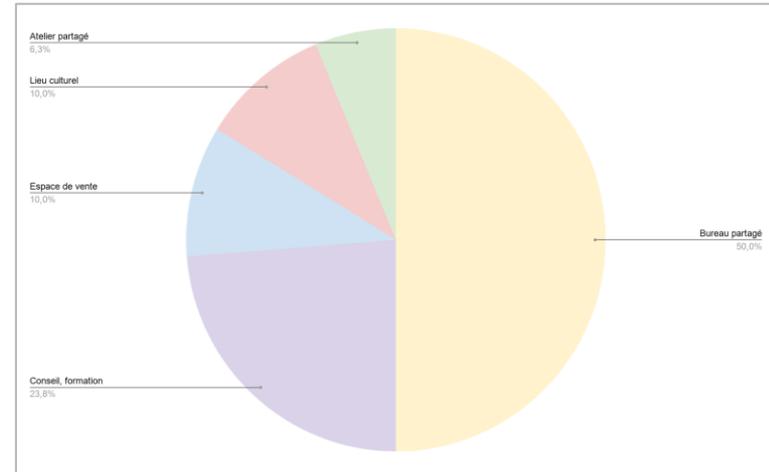
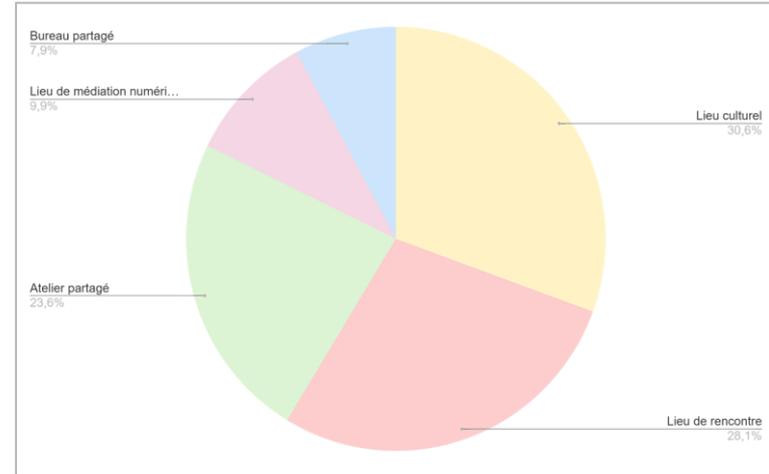
- Les professionnels favorisent le bureau partagé, puis l'accès à du conseil et de la formation, soit à nouveau un lieu de rencontre et de mise en réseau avec d'autres professionnels. Si certains préfèrent un lieu pour leur activité culturelle, il s'agit en réalité souvent d'un lieu pour organiser des rencontres, des ateliers collaboratifs, etc.
- Le budget et mode de fréquentation est cohérent avec celui d'un usager ponctuel d'espace de coworking : 40€ mensuel correspondent bien à 2 à 4 jours d'utilisation du tiers-lieu par mois selon les tarifs communément observés*.

(*source : La Coopérative des Tiers-lieux "Comment monter son tiers-lieu ?")



A RETENIR : LE COWORKING CORRESPOND AU BESOIN DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

- 40 € de budget mensuel moyen à allouer à un tiers-lieu
- Plus de 40% de travailleurs indépendants



« Qu'attendez-vous d'un tiers-lieu dans le Sud 54 ? »

Pour les entreprises : pas nécessairement du coworking mais une recherche de mise en réseau

- Les entreprises du Sud 54, hors principales polarités du SCoT, ne sont pas intéressées par un espace de coworking pour leurs employés principalement car leur activité n'est pas compatible avec le travail à distance. Elles s'intéressent elles aussi aux lieux d'échanges, de rencontres et de mise en réseau avec d'autres entreprises.
- Cet intérêt des entreprises pour la mise en réseau concorde avec les résultats généraux d'une volonté de cohésion et d'espace d'échange au sein des territoires ruraux, hors des principales polarités du SCoT.

A RETENIR :



- En moyenne 65 € de budget mensuel de la part de l'entreprise pour permettre à un salarié d'accéder à un tiers-lieu
- La majorité des entreprises représentées sont de petites structures dans les secteurs du commerce, du BTP et de l'agriculture

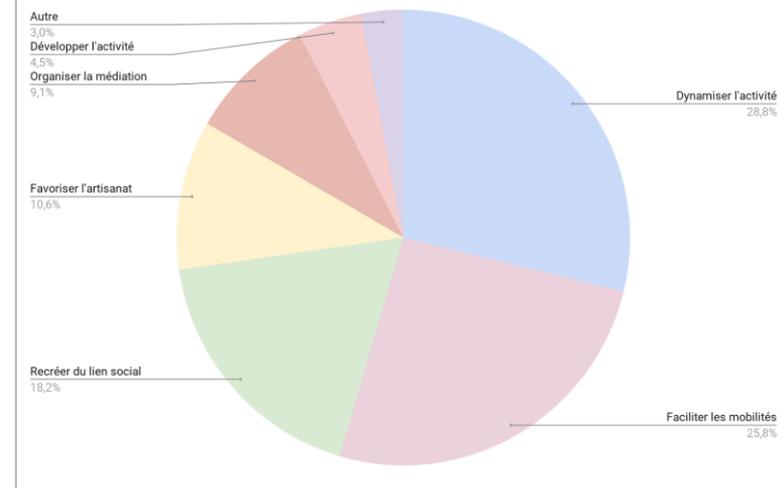
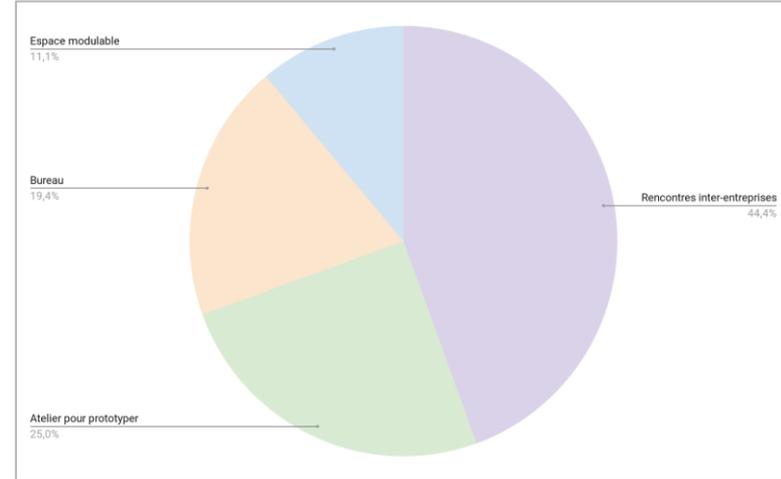
La sphère publique veut en priorité dynamiser l'activité économique

- Les collectivités représentées sont en majorité des petites structures (mairies, intercommunalités) hors des grandes polarités du SCoT, qui voient dans le tiers-lieu une opportunité de développer leur attractivité et leur dynamisme
- Ces zones sont également celles où l'intervention des collectivités pour le développement des tiers-lieux est primordiale. Déjà un quart des représentants de collectivités déclarent mettre un espace à disposition pour y développer un tiers-lieu, et la moitié souhaiterait à l'avenir proposer un espace de ce type.

A RETENIR :



- Un budget moyen allouable pour la sphère publique de 3 340 €
- La moitié des représentants de la sphère publique ne connaissent pas la notion de tiers-lieu



Analyses cartographiques par EPCI

La création d'un ensemble cartographique pour compléter l'analyse sur chaque EPCI

Une analyse du besoin étayée par un jeu de cartes sur chaque EPCI

Pour chaque EPCI de la Multipole, une étude cartographique a été menée afin d'y cibler le potentiel de développement des tiers-lieux. Ces cartographies doivent donner une idée plus précise des besoins et opportunités sur le territoire en s'appuyant sur des indicateurs clés à prendre en compte lors de la mise en place d'un tiers-lieu :

Flux de mobilités (échelle du Pays)

Accessibilité

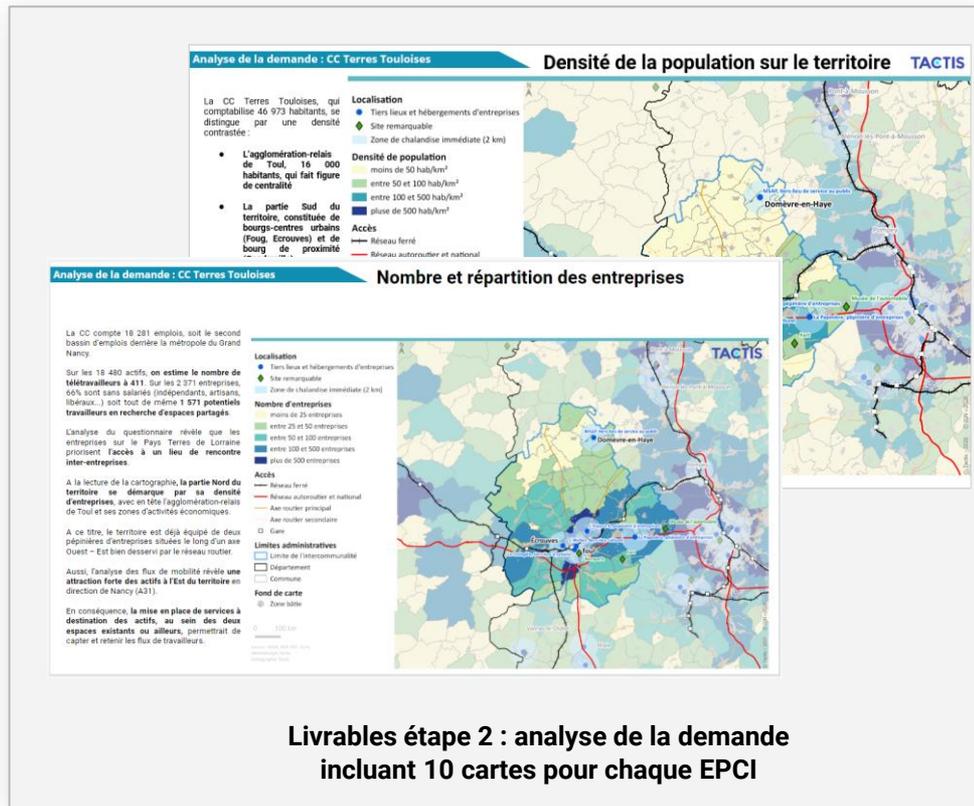
Densités de population

Nombre et répartition des entreprises

Nombre et répartition des artisans

Taux de chômage

Taux de vieillissement



Livrables étape 2 : analyse de la demande incluant 10 cartes pour chaque EPCI

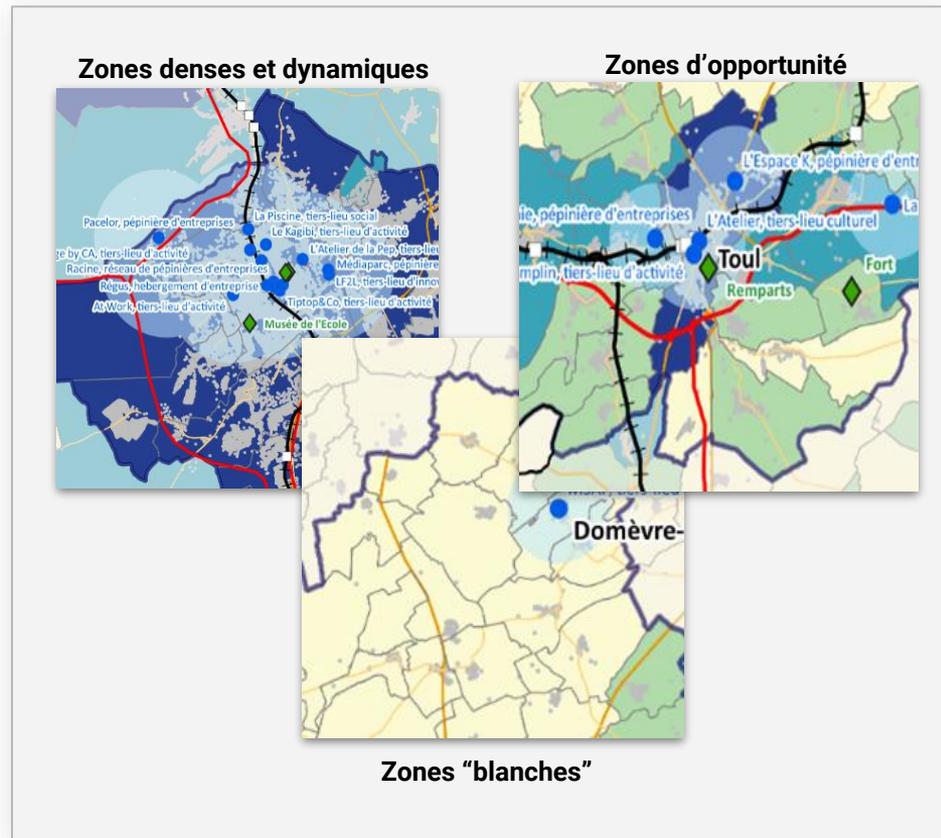
Des cartes qui donnent des premières pistes de secteurs potentiels d'implantation de tiers-lieux

L'importance de l'étude cartographique de la zone d'implantation d'un tiers-lieu

- L'analyse cartographique est une aide importante dans une réflexion sur l'implantation d'un tiers-lieu : elle permet d'identifier des dynamiques territoriales et de positionner son lieu par rapport à celles-ci
- Ces cartes peuvent servir de point d'appui à la réflexion sur la mise en oeuvre de projets de tiers-lieux des EPCI et de leurs techniciens

Différents indicateurs qui permettent d'identifier des zones et des types d'intervention pour la collectivité

- Ainsi, certains espaces sont déjà très bien dotés en tiers-lieux ou initiatives connexes, alors que d'autres semblent beaucoup moins bien desservis
- Certaines poches d'inactivité ou de vieillissement sont identifiées grâce aux cartes, ce qui peut par exemple servir de point de départ à une réflexion sur un tiers-lieu de services au public
- A l'inverse, pour un tiers-lieu d'activité ou d'innovation, d'autres indicateurs doivent être privilégiés : la densité de population, le nombre d'entreprises ou d'artisans, l'accessibilité, la proximité des bassins de vie et d'emploi, etc.



En synthèse : la nécessité de définir un cadre coopératif autour des tiers-lieux à l'échelle du territoire

Le territoire de la Multipole est marqué par des réalités territoriales diverses mais avec un bassin de vie partagé

Le territoire de la Multipole est un ensemble cohérent représentant le bassin de vie élargi de la Métropole du Grand Nancy.

A ce titre, les membres de la Multipole doivent agir de concert pour avoir un impact sur les enjeux que représentent cette polarité métropolitaine : développement économique inégal, flux pendulaires massifs ou enclavement social d'une partie du territoire et de la population.

Se doter d'un cadre coopératif est le premier pas vers une stratégie commune de développement cohérent des tiers-lieux comme moyen pour adresser les défis du territoire.

Fixer un cadre de coopération pour les collectivités et les porteurs de projet facilitera le déploiement des tiers-lieux comme réponse aux défis du territoire

Le cadre de coopération au sein de la Multipole pourra déjà s'appuyer sur une typologie commune de zones d'aménagement permettant aux EPCI de coopérer.

Au-delà, la Multipole pourrait fournir un cadre de coopération sur l'ensemble du Sud 54, pouvant regrouper :

- Les EPCI
- Les porteurs de projet de Tiers-lieux
- Des représentants de la société civile en lien avec la mouvance tiers-lieux

Ce cadre de coopération devrait également être une opportunité pour mettre en réseau les tiers-lieux et généraliser la transmission de savoir et la mutualisation de moyens humains et matériels.

Zones denses et dynamiques

Territoires où le laisser faire semble de mise concernant les activités privés. L'action publique pourrait se limiter aux domaines des services publics ou culturels.



Zones d'opportunité

Territoires où les projets peuvent être pérennes mais dont le déploiement gagnerait à être soutenu par la collectivité. Ces zones sont propices aux déploiement de tiers-lieux de redynamisation de la vie sociale, culturelle et économique.



Zones "blanches"

Territoire où la pérennité économique d'un tiers-lieux semble très complexe sans le soutien continu de la collectivité. Ces zones sont propices au déploiement de tiers-lieux de services publics et de services de proximité.



4

Orientations
pour les phases
III & IV de la
mission



Des étapes 3 & 4 qui doivent aboutir à la construction d'une feuille de route commune sur le sujet des tiers-lieux



Etape 1 : Etat des lieux des dynamiques et projets

MÉTHODE

- Réalisation d'un benchmark des projets de tiers lieux existants
- Organisation d'entretiens avec les acteurs clés
- Mobilisation de l'intelligence collective lors d'ateliers de restitution

LIVRABLES

- Etude approfondie des dynamiques territoriales
- Identification des facteurs clés de succès et de portage des projets de tiers lieux
- Proposition d'une typologie territoriale des projets de tiers lieux

Etape 2 : Analyse de la demande et des besoins

MÉTHODE

- Recueil et analyse de données pour qualifier la demande dans les intercommunalités
- Analyse cartographiques
- Analyse du potentiel de télétravail sur le territoire

LIVRABLES

- Analyse de la demande potentielle et des besoins :
- Résultats et analyse du questionnaire
 - Deck cartographique par EPCI

Etape 3 : Qualification du potentiel de développement

MÉTHODE

- Associer les besoins et offres de tiers lieux à la demande potentielle
- Construction de scénarios de développement
- Identification des possibilités de mutualisation

LIVRABLES

- Cartographie synthétique de l'état des lieux et des opportunités de développement
- Grilles d'analyse et études d'impacts des projets
- Rapport de préconisation aux intercommunalités

Etape 4 : Schéma de développement territorial

MÉTHODE

- Réunion de travail avec la Mission Numérique de la Région
- Identification des dispositifs financiers de soutien
- Animation du partage des enseignements auprès des acteurs

LIVRABLES

- Identification des dispositifs financiers à mobiliser
- Schéma de développement des tiers lieux et d'organisation de la gouvernance
- Journée "Forum tiers lieux 54"
- Restitution finale de l'étude

ETAPE 3 : quel positionnement pour l'action publique des EPCI ?

Le livrable préparé lors de l'étape 2 pour chaque EPCI a été conçu pour éclairer la collectivité dans le choix de son positionnement vis-à-vis des tiers-lieux sur son territoire. Il doit servir de support à une phase de qualifications des attentes de chaque EPCI (étape 3) pour poser les bases d'une vision partagée et construire une feuille de route commune (étape 4).



Pour une collectivité, les tiers-lieux peuvent couvrir des champs d'actions divers par rapport à ses compétences :

- Vie culturelle
- Action sociale
- Développement économique

Une stratégie vis-à-vis des tiers-lieux devra donc s'inscrire dans un projet de territoire.

Dans tous les cas, la collectivité est tenue d'agir en prenant compte des initiatives privées ou associatives recensées si elle souhaite que son projet ait un réel impact.

« Laisser-faire »

Il s'agit globalement du positionnement majoritaire actuellement sur le territoire. La plupart des collectivités sont restés sur une politique de non-intervention.

Ce positionnement revient à laisser la main à l'initiative privée. Le principal risque étant de laisser la dynamique actuelle, privilégiant la Métropole, s'accroître.



Positionnement clair et sans impact budgétaire



Risque de décrochage des initiatives locales ou des territoires les moins favorisés

« Coopérer et réguler »

La collectivité peut faire le choix de recenser, suivre et fixer le cadre du développement des tiers-lieux sur son territoire.

La collectivité se place en tiers de confiance, favorisant l'émergence et le développement des projets. Un tel positionnement nécessite de dégager du temps et des responsabilités au sein de la collectivité, mais pas nécessaire de soutenir financièrement les projets.



Positionnement clair, structuration d'un écosystème



Dégager les bonnes ressources pour éviter un effet déceptif voire déstabilisant

« S'impliquer »

Un EPCI a la compétence pour s'impliquer pleinement dans la dynamique tiers-lieux, que ce soit en mettant à disposition des ressources financières et humaines vers un projet ou en portant lui-même une initiative publique de tiers-lieu.

Ce positionnement revient à s'impliquer opérationnellement dans un ou plusieurs projets, pour participer à la dynamique locale et l'aider à se structurer et à se développer.



Permet de compenser une carence de l'initiative privée



Positionnement qui peut être contre-productif sur certains territoires ou typologie de lieux (concurrence)

L'organisation de l'étape 3 : **qualification du potentiel de développement**

OBJECTIFS de l'étape

1 - Identifier et territorialiser les besoins des EPCI concernant les projets de tiers-lieux

2 - Préciser pour les EPCI le positionnement de l'action publique souhaitée :

- « Laisser-faire »
- « Coopérer et réguler »
- « S'impliquer »

3 - Identifier des premières ressources attendues et des capacités de mutualisation (préfiguration étape 4)

METHODE proposée

Organisation de 3 groupes de travail "étude territoriale du besoin" animés par Tactis et la Multipole

- GT1 : TLx Activités / Innovation
- GT2 : TLx Service au public
- GT3 : TLx ESS / Culturel

- Format : visioconférence et Miro (tableau collaboratif en ligne)

- Composition : représentants des EPCI, groupes organisés par Pays

ARBITRAGES

- A quelle date pourraient se tenir ces premiers groupes de travail ?

- Validez-vous l'organisation de groupes par Typologie de Tiers-Lieux :
 - ◆ GT1 : TLx Activités / Innovation
 - ◆ GT2 : TLx Service au public
 - ◆ GT3 : TLx ESS / Culturel



Souhaitez-vous une composition centrée autour des acteurs publics ou bien un élargissement à des acteurs extérieurs ?

Éléments de contexte une ambition nationale pour rapprocher le numérique du quotidien des français



Aidants
Connect

INCLUSION NUMÉRIQUE

250 millions d'euros dès janvier 2021...

AXE 1 : 200M€



AXE 2 : 40M€

AXE 3 :



AXE 1

4000 CONSEILLERS NUMÉRIQUES

4 000 conseillers numériques France Services formés proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français

- ☐ Enveloppe globale de 200 millions d'euros
- ☐ Financement de 50 000 € par conseiller numérique France Services pour les collectivités (40 000 € pour les structures privées)
- ☐ Des formations, certifications et titres professionnels pour chacun des conseillers numériques France Services

AXE 2

SOUTIEN AUX RESEAUX DE PROXIMITE

Soutien aux réseaux de proximité qui proposent des activités numériques

- ☐ Enveloppe globale de 40 millions d'euros
- ☐ Une campagne de labellisation des dispositifs existants et déclinables
- ☐ Un concours d'innovation pour inventer de nouveaux dispositifs favorisant la formation des Français au numérique
- ☐ Un soutien à la conception de solutions pédagogiques

AXE 3

DES OUTILS ET DES EXPERTS POUR AGIR

Des outils simples et sécurisés indispensables aux aidants France Services, médiathèques, espaces publics numériques, etc.

- ☐ Enveloppe globale de 10 millions d'euros
- ☐ Mobilisation de 5 millions d'euros pour une Habilitation massive d'aidants numériques pour permettre au plus grand nombre d'entre eux de signer des mandats d'accompagnement auprès des usagers, dont en priorité les agents France Services
- ☐ Mobilisation de 5 millions d'euros pour la montée en compétences des aidants numériques

Une ambition qui prolonge et renforce et le cadre développé depuis 18 mois déjà ...



France
TIERS
LIEUX



#APTIC

INCLUSION NUMERIQUE

...

A X E 1

Fabrique de territoires

A X E 2

Fabrique Numérique de territoires

A X E 3

Pass numérique

A X E 4

Hubs territoriaux France
Numérique



#APTIC



A X E
1

300 FABRIQUES DE TERRITOIRE

Enveloppe globale de 45 millions
d'euros, pour identifier d'ici 2022 300
Fabriques dont 150 dans les QPV



150 labellisées dont en sur **GRAND
EST**

- ▶ **LE RUCHER CREATIF**
(10 - Aube)
- ▶ **LE SHED**
(51 - Marne)
- ▶ **ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE**
(57 - Moselle)
- ▶ **CENTRE D'ANIMATION SOCIAL ET FAMILIAL DE
BISCHWILLER**
(67 - Bas-Rhin)
- ▶ **LA CABANNE DES CREATEURS**
(67 - Bas-Rhin)
- ▶ **COLLECTIF OR DU COMMUN**
(68 - Haut-Rhin)

A X E
2

32 FABRIQUES NUMERIQUES DE TERRITOIRE

32 Fabriques Numériques de Territoires
labellisées en février 2020 (AMI Clos)

C'est une tête de réseau qui joue rôle de :

- 1 Lieu ressources pour les porteurs de
projets environnants
- 1 Lieu de formation et d'apprentissage
- 1 Lieu d'inclusion numérique
- 1 **GRAND EST**
 - ▶ **VANDEOEUVRE-LES-NANCY**
(54 - Meurthe-et-Moselle)

A X E
3

PASS NUMERIQUES

2 millions de Pass numériques déployés
dans les territoires pour un total de 22
millions d'euros sur 2019/20



1 Soutien financier de l'Etat en face de
l'achat des Pass Numériques (valeur
faciale 10€) sur une base de 50% à
65% ...



1 **GRAND EST**

- ▶ **Eurométropole de Strasbourg**
(324 000 € dont 50% de l'ETAT)
- ▶ **CA Forbach Porte de France**
(20 000 € dont 50% de l'ETAT)
- ▶ **PETR Pays-de-Verdun**
(20 515 € dont 50% de l'ETAT)
- ▶ **Syndicat Mixte Moselle Fibre**
(3 500 000 € dont 43% de l'ETAT)



INCLUSION NUMERIQUE

...

AXE 1

Fabrique de territoires



AXE 2

Fabrique Numérique de territoires



AXE 3

Pass numérique



AXE 4

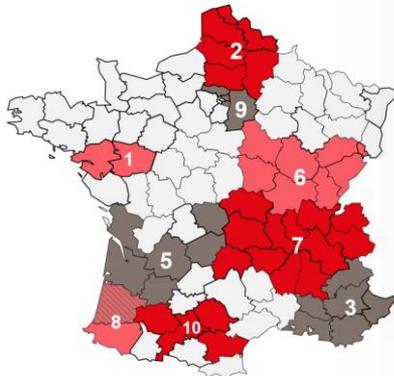
Hubs territoriaux France Numérique



AXE4
A

11 HUBS TERRITORIAUX 1ère vague

11 HUBS territoriaux avec une
enveloppe de 5 millions d'euros sur
2019/20



AXE4
B

2ème VAGUE Hubs territoriaux

Un A.M.I est lancé par la Banque des Territoires pour couvrir, entre autres, les territoires encore dépourvus de « Hubs pour un numérique inclusif » : Bretagne, Normandie, **Grand Est** et Centre Val-de-Loire. Cependant, des candidats issus des régions déjà couvertes par des hubs peuvent également soumettre leur projet, si celui-ci implique un périmètre d'action couvrant une zone plus large.

- Soutien financier de la BdT de 2,5 M€
- Examen des dossiers au fil de l'eau entre le 17 novembre 2020 et le 30 juin 2021.



Pour les prochaines vagues de labellisation, il sera privilégié sur les territoires les projets qui feront la démonstration du « *Faire Territoire* » et du « *Faire consortium* »

...

Comment valoriser la dynamique TLx sur le Sud 54 ?

Comment valoriser la Fabrique Numérique des territoires à l'échelle du Sud 54 ?

Quel positionnement pour les acteurs de la Multipole ?

L'action au sein de la Multipole se fait à deux échelles

Niveau 1
**ECHELLE TERRITORIALE
AU NIVEAU DE CHAQUE EPCI**

Niveau 2
**ECHELLE INTER-TERRITORIALE
AU NIVEAU DU PAYS ou DU SUD 54**

L'étude lancée par la Multipole s'inscrit enfin dans une démarche de coopération en matière de développement économique entre les EPCI du Sud 54

Cette recherche de cohérence en matière de développement des Tiers-Lieux doit permettre de monter en compétences et en puissance sur l'ensemble du territoire. C'est également l'échelle du "faire-ensemble" où des projets communs sont portés à l'échelle du bassin de vie.



Aujourd'hui, l'ensemble des acteurs de la médiation numérique ne constitue pas un groupe homogène que ce soit à l'échelle nationale ou au sein d'un même territoire (régions, départements, etc.). Le modèle économique des Tiers-Lieux et acteurs de la médiation numérique (EPN, etc.) repose majoritairement sur des subventions de collectivités territoriales, le recours à des bénévoles, des contrats aidés et des intervenants en service civique qui ne sont pas ou peu formés à l'accompagnement des personnes en difficulté numérique. Il s'agit, en outre, d'un secteur atomisé regroupant des acteurs dont ni la taille ni les ressources internes ne permettent l'accès à de grands programmes de subventions ou de financement nationaux et européens pour se structurer, outiller ou améliorer la formation de leurs intervenants. Différents dispositifs de soutien sont mis en place par l'Etat et ses partenaires (Banque des Territoires notamment) ou en régions pour soutenir les initiatives de regroupement et/ou de mutualisation (coopérative de tiers-lieu, Fabrique Numérique de territoires, etc.) dans un contexte de numérisation des démarches et de transformation numérique des politiques publiques (télé médecine, téléprocédure, formation professionnelle, télétravail, etc.).

L'organisation de l'étape 4: schéma de développement territorial

OBJECTIFS de l'étape

1 - Identifier les grands axes stratégiques d'actions et de coopérations au sein de la Multipole

2 - Définir des ressources opérationnelles à déployer au sein de cet espace de coopération

- Centre de ressources
- Recueil bonne pratique
- Annuaire tiers-lieux
- ...

3 - Animer un temps fort de partage des enseignements et une valorisation de cette démarche auprès de l'ensemble des élus, acteurs du développement économique et animateurs de Tiers-Lieux du territoire

METHODE proposée

Organisation d'un atelier "faire territoire pour les tiers-lieux du Sud 54 " animé par Tactis et la Multipole

- Format : demie-journée d'atelier en présentiel si possible ou en visioconférence
- Composition : représentants des EPCI, acteurs du dev éco, tiers-lieux, animateurs...

ARBITRAGES

- A quelle date pourrait se tenir ces premiers groupes de travail ?
- Validez-vous ce format d'atelier ouvert aux acteurs du territoire en vue d'une réflexion stratégique collective?

Pour résumer : deux temps forts de concertation pour mener les étapes 3 et 4

“S’APPROPRIER LES CONDITIONS DE REUSSITE ”

METHODE

- Groupe de travail d’analyse du besoin avec les EPCI
- Format visio **ou en présentiel**
- Un GT par typologie de Tiers-Lieux
- Possibilité de cibler acteurs publics ou d’élargir les invitations

LIVRABLES

- Analyse des besoins par EPCI et par Pays
- Identification des zones d’actions possibles sur le territoire et du positionnement des acteurs publics
- Identification des premières ressources mutualisables et des coopérations nécessaires



“FAIRE TERRITOIRE”

MÉTHODE

- Demie journée d’atelier
- Format présentiel ou visio selon situation sanitaire
- Un atelier collectif, incluant tous les acteurs pertinents du Sud 54 pour faire émerger une vision commune et multi-partenaire

LIVRABLES

- Schéma de développement des tiers lieux sur le Sud 54
- Journée “Forum tiers lieux 54” pour la restitution finale de l’étude

Avez-vous des questions ?

5 Annexes



Questionnaire - Profil des répondants

Parmi les 458 personnes ayant intégralement rempli le formulaire

“Quelle catégorie représentez-vous en répondant à ce questionnaire ?”

Nb. Réponses

Particuliers hors du cadre professionnel

Fréquentera un tiers-lieu sur son temps libre pour ses activités de loisirs, culturelles ou sociales

261

Particuliers en tant que professionnels

Peut s'intéresser à un espace de travail partagé (bureau en coworking, atelier partagé, fablab...)

74

Représentant d'entreprise

Peut chercher un espace de travail pour ses salariés, un lieu de prototypage, de rencontre inter-entreprises...

63

Représentant de la sphère publique

Peut trouver dans un tiers-lieu un élément de réponses à certaines problématiques de son territoire, et connaît également les besoins et opportunités qui s'y présentent

55

TOTAL

458

Questionnaire - Répartition des répondants

Parmi les 458 personnes ayant mentionné leur code postal

Parmi les 458 personnes ayant mentionné leur code postal :

- 10% résident dans la métropole du Grand Nancy
- 22% en agglomération-relais ou pôles urbains d'équilibre
- plus des deux tiers des répondants résident en bourg-centre ou bourg de proximité ou commune rurale*
- 12% en commune rurale

**En raison d'un dédoublement du code postal sur plusieurs communes, une part des répondants identifiés comme résidant en "bourg" dans l'analyse peuvent résider en réalité dans les communes proches du bourg et possédant le même code postal*

Pays Terres de Lorraine	169	<i>CC Pays du Saintois</i>	82
		<i>CC Moselle et Madon</i>	31
		<i>CC Terres Toulaises</i>	23
		<i>CC Pays du Colombey et du Sud Toulais</i>	33
Val de Lorraine	99	<i>CC Seille et Grand Couronné</i>	92
		<i>CC Bassin de Pont-à-Mousson</i>	5
		<i>CC Bassin de Pompey</i>	2
Pays du Lunévillois + Sel et Vermois	134	<i>CC Meurthe, Mortagne, Moselle</i>	26
		<i>CC de Vezouze en Piémont</i>	30
		<i>CC des Pays du Sel et du Vermois</i>	42
		<i>CC du Territoire de Lunéville à Baccarat</i>	9
		<i>CC du Pays du Sânon</i>	27
Métropole du Grand Nancy	43		
<i>Hors sud 54</i>	13		
TOTAL	458		

TACTIS



Tél. : + 33 (0) 1 49 57 05 05 - Fax : + 33 (0) 1 49 57 05 05



contact@tactis.fr



43 rue des Meuniers - 94300 Vincennes - France



www.tactis.fr